

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 16 décembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES représenté par Martial ALVAREZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-013-10731/21/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec le Département des Bouches-du-Rhône dans le cadre du dispositif Team 13 12916**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans sa démarche de valorisation des jeunes de Provence, le Département des Bouches-du-Rhône donne les leviers à la jeunesse du territoire pour s'engager et participer à des actions répondant aux grands enjeux citoyens.

A cet effet, le Département a créé la TEAM 13, portée par le service jeunesse. Il s'agit d'un réseau de jeunes prêts à s'engager auprès des associations du territoire sur des missions citoyennes, solidaires et environnementales.

A sa mise en place, ce réseau concernait les jeunes majeurs de 18 à 25 ans et les mineurs de 11 à 17 ans, accompagnés d'un parent. Depuis avril 2021, l'ouverture de la Team 13 au plus grand nombre permet de développer les liens intergénérationnels. Pour bénéficier des actions de la Team 13, chaque volontaire doit devenir membre et s'inscrire sur la plateforme dédiée du Département.

Le Département, en tant qu'animateur de la Team 13, met en lien les associations :

- qui ont besoin de personnes engagées en renfort des équipes bénévoles sur des actions autour de l'Environnement, de la Solidarité ou de la Citoyenneté (nettoyage d'espaces publics, de pages, distribution de repas, collectes...),
- qui souhaitent valoriser l'engagement de la Jeunesse.

En s'engageant dans la Team 13, les membres se voient remettre, personnellement, un « livret personnel de reconnaissance de l'expérience bénévole et de valorisation des compétences ». Ce support permet à ceux qui le souhaitent de créer une passerelle entre leur expérience associative et leur parcours professionnel, particulièrement les jeunes. Ils peuvent ainsi certifier des compétences acquises auprès d'associations, à travers les missions effectuées. Pour compléter cet outil, une attestation de participation est remise à chaque membre par l'organisateur, à l'issue de la mission réalisée.

Enfin, le Département ouvre aux membres de la TEAM 13 les portes de grands événements dont il est partenaire ou qu'il organise tout au long de l'année.

La Métropole souhaite s'associer à cette politique publique d'insertion auprès de la jeunesse menée par le Département. En effet, depuis la création de la Métropole, cette dernière s'est également engagée pour l'insertion de la jeunesse notamment dans le cadre de la démarche du service civique en obtenant l'agrément afin d'accueillir des jeunes entre 16 et 25 ans au sein de l'intercommunalité.

Dès lors la Métropole est engagée dans une démarche d'insertion par le recrutement de volontaires dans le cadre du Service Civique en proposant des missions prioritairement en lien avec les thèmes suivants : environnement et solidarité. La collectivité confirme ainsi son engagement en faveur de l'emploi des jeunes, de la préservation de l'environnement et de l'accompagnement des publics en difficultés.

S'agissant d'une démarche complexe et lourde, la Métropole s'appuie sur divers partenaires et souhaite dans ce cadre communiquer sur l'existence de cette TEAM 13 auprès de ses populations (stagiaires, apprentis, services civiques) mais également accompagner le Département dans l'élaboration des outils destinés à la valorisation des engagements des jeunes (livret personnel, vêture, flocage ...) et à la communication du dispositif en remboursant certains frais communs.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où il le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le Département des Bouches du Rhône relative au collectif Team 13 ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL